



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 octobre 2023

Maladie hémorragique épizootique (MHE) : Après l'Espagne il y a quelques jours, l'Italie donne son accord à la réouverture des importations de jeunes bovins français

L'Italie, premier pays importateur de jeunes bovins français, vient de donner son accord à la réouverture de son marché. Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, se félicite de cette excellente nouvelle pour les filières françaises d'élevage et salue ce nouveau succès de la diplomatie sanitaire menée par les équipes du ministère pour parvenir à cette issue favorable. La réouverture du marché italien se fera dans le cadre d'un protocole sanitaire précis.

Les pays européens qui, en conformité avec la réglementation européenne, avaient fermé leur marché à une partie des animaux français à la suite de la détection de premiers foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) dans l'Hexagone, ré-ouvrent les uns après les autres leurs frontières. Après l'Espagne le 11 octobre, les autorités sanitaires italiennes viennent de donner leur accord à une réouverture des importations de jeunes bovins destinés à l'engraissement (broutards) à partir de l'ensemble du territoire français.

Depuis la fin septembre, les flux d'échanges de bovins vers l'Italie avaient cessé depuis la zone réglementée de 150 km établie autour des foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE), concentrés principalement dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.

L'accord avec les autorités sanitaires italiennes sera formalisé dans les prochains jours. Il comprendra des garanties concernant les animaux issus de la zone réglementée : ces derniers devront être désinsectisés et testés avant leur départ vers l'Italie. Les restrictions de mouvements et le dispositif de surveillance mis en place au niveau français, plus généralement le sérieux reconnu de la surveillance et la gestion en santé animale en France, ont favorisé l'aboutissement rapide des négociations. Elles ont apporté aux autorités italiennes une assurance quant au contrôle effectif de la maladie par les autorités françaises, l'Italie étant encore indemne de MHE sur une partie de son territoire.

En 2022, près de 870 000 broutards ont été exportés par la France vers l'Italie.

Marc Fesneau déclare : *« La réouverture du marché italien est un énorme soulagement pour nos filières d'élevage et le résultat d'un intense travail de diplomatie sanitaire mené à tous les niveaux. Le sérieux des mesures de gestion et de surveillance mis en œuvre ainsi que l'excellence du dispositif de suivi sanitaire français ont largement contribué à ce résultat favorable. »*

Pour rappel, la maladie hémorragique épizootique n'est pas transmissible à l'Homme.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

